

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑲

N° 79 15091

⑤4

Bassin mobile.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 88/16 // B 67 D 5/60.

②2

Date de dépôt..... 11 juin 1979, à 11 h 50 mn.

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée :

④1

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 2-1-1981.

⑦1

Déposant : Société anonyme dite : PNEUMATIQUES, CAOUTCHOUC MANUFACTURE ET
PLASTIQUES KLEBER-COLOMBES, résidant en France.

⑦2

Invention de :

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : René Lernould,
6, av. Kléber, 75116 Paris.

L'invention est relative aux bacs ou bassins mobiles qui sont en un matériau souple comme un tissu dont les faces sont revêtues d'une couche à base d'un élastomère approprié de façon à être pliables.

5 Les bacs de l'invention peuvent, par exemple, être employés sur des terrains sommairement aménagés et être utilisés comme réservoirs ouverts ou comme organes de sécurité placés sous des réservoirs souples ou rigides pour recueillir le liquide qui s'en échapperait.

10 Les réservoirs de l'invention ont en commun avec certains bassins mobiles destinés essentiellement à être utilisés pour la baignade, le fait qu'ils sont en un matériau souple et que c'est l'action de flotteurs, essentiellement des boudins gonflés, qui provoque le déploiement des parois latérales
15 et leur maintien en position de façon à former la capacité renfermant le liquide. Mais, comme on le verra par la suite, dans les bacs de l'invention flotteurs et parois latérales sont agencés autrement que dans les bassins existants de façon qu'ils soient faciles à réaliser industriellement et qu'ils soient exactement
20 adaptés au service auquel ils sont destinés.

Les bassins mobiles existants sont au moins en apparence, les plus simples qu'il soit possible d'imaginer car les flotteurs, qui sont des boudins gonflés, s'étendent sur toute leur circonférence et sont fixés au sommet de leurs parois latérales.
25 Mais, notamment lorsque les bassins sont destinés au même service que ceux de l'invention, cette construction présente en fait des inconvénients substantiels comme, par exemple, ceux-ci :
- réaliser industrielle^{ment} un boudin qui s'étend sur toute la circonférence du bassin n'est simple que si ce dernier est circulaire (et encore se plissera-t-il dans sa partie interne, qui est de longueur moindre) mais est très compliqué si le bassin est rectangulaire parce que l'armature du boudin doit être telle qu'au gonflage les parties correspondantes aux coins se courbent selon un arc de 90° ; or, pour l'usage principal auquel les bassins de
30 l'invention sont destinés, il faut généralement qu'ils soient rectangulaires parce que la plupart des citernes qui seront placées sur leur fond et dont ils constitueront une sécurité seront elles-mêmes rectangulaires.

- si le bassin est endommagé - quelle que soit la partie endommagée : flotteurs, fond ou paroi latérale - sa réparation nécessite
40

le transport et la manipulation de l'ensemble, le bassin restant entièrement indisponible pendant tout le temps de sa réparation. Les bassins de l'invention ne présentent pas ces inconvénients : bien que rectangulaires (ou plus généralement polygonaux) ils
 5 sont faciles à réaliser industriellement, ils sont aisés à transporter parce que les poids et les volumes sont minimum et leur réparation éventuelle se fait facilement par exemple en changeant un flotteur endommagé.

Comme on le verra par la suite, cela tient
 10 essentiellement au fait que plusieurs flotteurs rectilignes indépendants les uns des autres agissent sur les parois latérales simplement en prenant appui sur la face interne d'une sorte de gouttière formée par ces parois à leur partie supérieure.

Les exemples de réalisation suivants préciseront
 15 l'invention ; ils sont illustrés par les figures qui représentent schématiquement :

- la figure 1, une vue de dessus d'un bassin de l'invention prêt à recevoir une citerne,
 - la figure 2, une coupe selon la II, II de la figure 1,
 - 20 - la figure 3, la même coupe que la figure 2, le bassin étant préparé pour être transporté,
 - la figure 4, la même coupe que les coupes 2 et 3, le bassin contenant du liquide,
 - la figure 5, un coin d'une feuille de matériau souple préparée
 25 en vue de la fabrication du bassin des figures précédentes,
 - la figure 6, une vue de dessus d'un autre bassin de l'invention.
- Le bassin de l'invention comporte un fond 1 et des parois latérales 2 qui sont en un tissu mécaniquement résistant dont les faces sont revêtues de couches à base d'élastomère qui sont essentiellement résistantes à l'action du liquide pour la face qui est en
 30 contact avec lui et à l'abrasion pour celle qui repose sur le sol. Les parois 2 sont rabattues vers l'intérieur du bassin et fixées au fond 1 de façon à délimiter des canaux 3 sur tout le pourtour du bassin. Les canaux 3 communiquent très largement avec l'intérieur du bassin par des ouvertures 4 ménagées dans la partie des
 35 parois tournée vers le centre du bassin et disposées de façon que le liquide pénètre dans les canaux 3 dès qu'il arrive sur le fond 2 : pour cette raison, le bord inférieur des ouvertures 4 est proche de l'endroit où la paroi rabattue est fixée au fond 2.

Chaque canal 4, correspondant à un côté du bassin, comporte un flotteur 5 qui est un boudin gonflé à une pression faible et qui s'étend sur toute la longueur du canal ; le flotteur 5 n'est pas fixé au canal dans lequel il est placé.

5 Un tel bassin peut facilement être réalisé à partir d'une feuille rectangulaire de dimension voulue d'un tissu enduit approprié. Par exemple, après avoir découpé les coins de la façon indiquée à la figure 6 et avoir pratiqué les ouvertures 4, on plie les bords a et b selon les lignes en poin-
10 tillés et on les soude ou on les colle d'une part l'une à l'autre dans la partie où ils se recouvrent, ce qui forme la soudure 6, et d'autre part, ^{suyant} la zone hachurée c, à la feuille sur laquelle ils sont appliqués, ce qui forme la soudure 7 ; les pa-
15 rois latérales sont donc rabattues vers l'intérieur et fixées au fond et ainsi est créé le canal 3 qui s'étend tout autour du rectangle et qui communique avec l'extérieur par les ouvertures 4.

Par une ouverture, non représentée, par exemple pratiquée dans la zone des ouvertures 4 et munie d'une ferme-
20 ture à curseur, on introduit les boudins 5, non gonflés, qui sont munie d'une valve permettant leur gonflage ; il est en effet préférable de procéder ainsi de façon à pouvoir éventuellement facilement extraire le boudin et le remplacer par un autre plutôt que de mettre le boudin en place au moment où on forme le canal
25 3 ou encore, de faire d'une façon telle que les boudins ne soient pas facilement amovibles.

Comme cela est représenté à la figure 3 le bac de l'invention se met à plat lorsque le boudin 5 est dégonflé; il peut alors être plié sous un faible encombrement et être facilement
30 manipulé et transporté.

Pour que le bac de l'invention soit prêt à être utilisé, il suffit de le déplier et de gonfler les boudins 5 grâce aux valves dont ils sont munis et qui ne sont pas représen-
35 tées. Dès lors, les boudins 5 sont prêts à jouer leur rôle de flotteur et en écartant l'une de l'autre les parties inférieure et supérieure du canal 3, ils forment le début des parois latérales qui retiendront le premier liquide arrivant sur le fond ; au fur et à mesure que le niveau du liquide monte, ce dernier pénètre dans les ouvertures 4 et les boudins 5 flottent en

soulevant avec eux la paroi latérale qui alors est bombée.

Dans cet exemple de réalisation, le bac de l'invention comporte un canal 3 s'étendant sur tout son pourtour dans lequel les flotteurs 5 étaient placés et dont la partie extérieure formait la paroi latérale du bassin ; mais il n'est évidemment pas nécessaire qu'un tel canal existe : il suffit que les parois latérales soient rabattues vers l'intérieur du bassin et solidarisées au fond de ce dernier, délimitant ainsi un espace dans lequel le liquide pénètre et dans lequel les flotteurs sont placés.

10

C'est ainsi que dans l'exemple de réalisation, ^{de la fig. 6}

la paroi 7 est rabattue et fixée au fond 8 du bassin par des sangles 9 espacées les unes des autres. Dans ce cas, le boudin 10 prend appui dans la sorte de gouttière tournée vers le bas que la paroi 7 forme.

15

Bien évidemment, au lieu d'employer des boudins gonflés comme flotteur, on pourrait aussi utiliser des flotteurs non gonflables comme une mousse de plastique ou du liège.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Bassin mobile en un matériau souple dont les parois sont déployées et maintenues par la poussée de flotteurs sur lesquels agit le liquide caractérisé en ce que lesdites parois (2) sont rabattues vers l'intérieur et solidarisées au fond (1) du bassin de façon à délimiter un espace⁽³⁾ dans lequel le liquide pénètre et dans lequel les flotteurs (5) sont placés.

2°) Bassin selon 1° caractérisé en ce que les parois latérales sont collées ou soudées au fond du bassin, des ouvertures étant pratiquées dans lesdites parois près de l'endroit où elles sont fixées au fond.

3°) Bassin selon la revendication 1° caractérisé en ce que les parois sont rabattues et fixées au fond du bassin par des sangles.

4°) Bassin selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que les flotteurs sont des boudins gonflables amovibles.

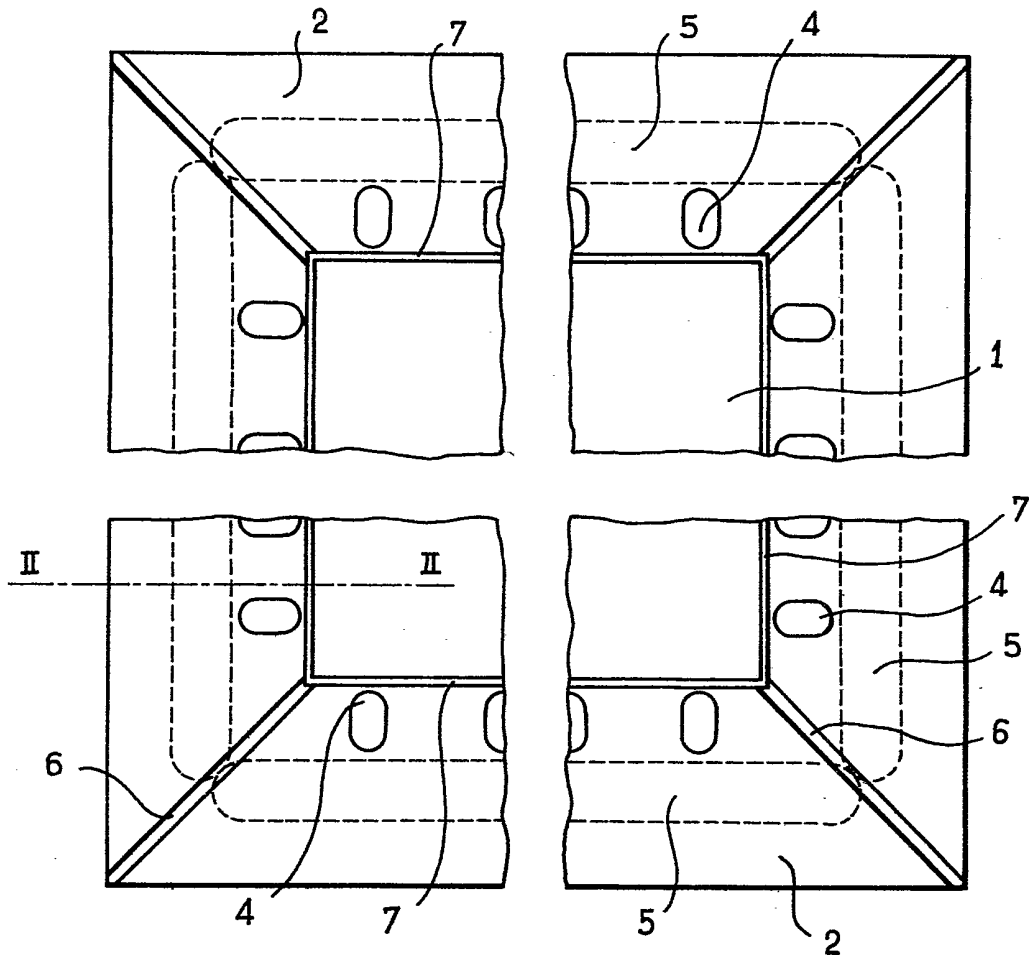


FIG. 1

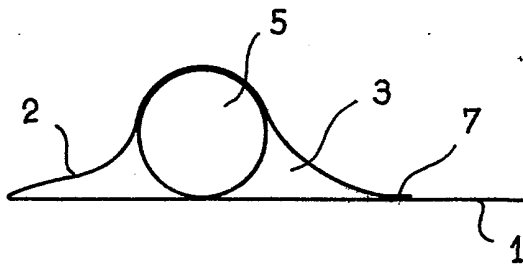


FIG. 2

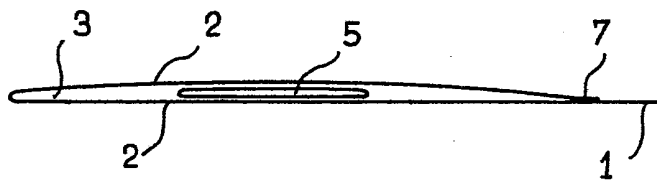


FIG. 3

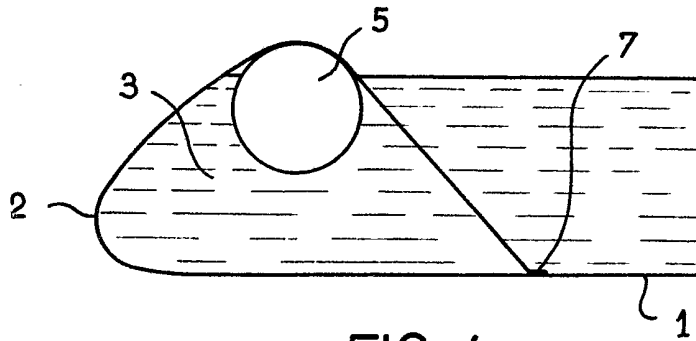


FIG. 4

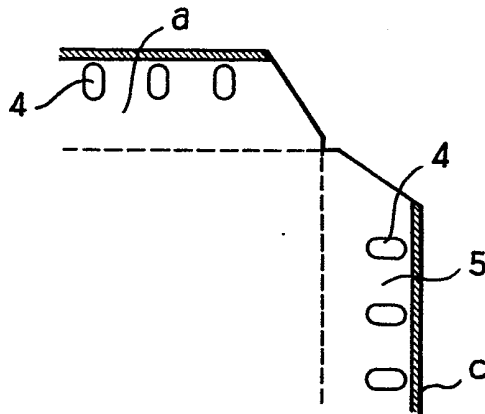


FIG. 5

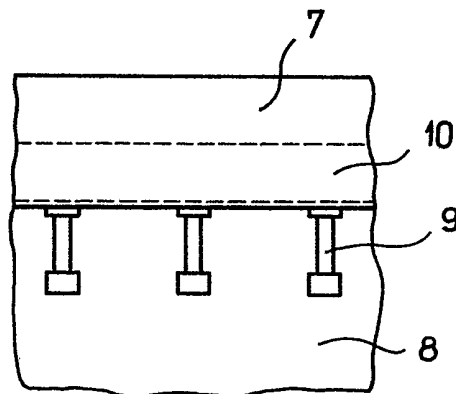


FIG. 6